



# Référent.e scolaire

DROIT À L'ÉCOLE est une association loi 1901 à but non lucratif. Elle répond à la demande éducative des mineurs isolés et exilés en France en les accompagnant vers la scolarisation dans une école de la République, puis en les suivant durant leur scolarité tant qu'ils ne sont pas pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

## LA MISSION

**Le/la référent.e scolaire DROIT À L'ÉCOLE accompagne le jeune scolarisé dans sa réussite scolaire et son intégration :**

### Accompagnement dans sa réussite scolaire :

- Inscription à l'école, relations avec l'assistante sociale et l'intendance
- Relations avec l'équipe pédagogique, réunions parents-profs
- Suivi scolaire : absences, retards, bulletins, vœux d'orientation
- Soutien scolaire / cours particuliers si besoin, et si le/la référent.e scolaire et le jeune le souhaitent
- Contacts réguliers par téléphone avec le jeune (1 fois par semaine)

### Accompagnement dans son intégration :

- Organisation d'une sortie culturelle ou sportive 1 fois par mois

## LES SUPPORTS

**Le/la référent.e scolaire pourra compter sur l'appui de DROIT À L'ÉCOLE dans ses missions :**

- Un canal dédié sur Slack
- Un référent attribué au sein du pôle « suivi des scolarisés »
- Des documents d'aide
- Participation aux réunions trimestrielles des bénévoles
- Appui du pôle soutien scolaire pour l'aide aux devoirs
- Appui du pôle orientation pour la recherche de stages



**Disponibilité demandée :**  
minimum 1 demi-journée par mois  
+ 1 heure par semaine en moyenne



**Engagement :**  
minimum 1 an  
(jusqu'à la fin de l'année scolaire)